



## PARACHA AHARÉ MOT - EN BREF

### *L'offrande du Omer - Lévitique 16, 1 - 18, 30*

À la suite du décès de Nadav et Avihou (cf. paracha Chemini), D.ieu met en garde contre toute entrée intempestive dans le sanctuaire. Seul le Cohen Gadol (le Grand Prêtre) peut, une fois l'an, à Yom Kippour pénétrer dans le Saint des Saints pour y offrir l'encens. Un autre trait du service du Jour du Pardon est le tirage au sort entre deux boucs qui détermine lequel sera offert en sacrifice à D.ieu et lequel sera désigné pour emporter toutes les fautes des enfants d'Israël dans le désert ; La paracha A'harei enjoint également de n'apporter de sacrifices qu'au Temple et interdit formellement la consommation du sang. Elle énonce les lois interdisant l'inceste et les autres relations prohibées.

Les Juifs contemporains associent le Omer à la mitsva de Sefirat Haomer, qui consiste à compter les jours entre le deuxième jour de Pessa'h et la fête de Chavouot. En réalité, le Omer est le nom d'une offrande spéciale qui était apportée le deuxième jour de Pessa'h. Comme nous allons le voir, cette offrande est liée à la mitsva apparemment distincte du compte du Omer.

## Le grain nouveau - l'offrande du Omer

Le *omer* est en fait une mesure de l'époque biblique (équivalente à environ 1,27 litre). Le deuxième jour de Pessa'h, le 16 Nissan, en plus de l'offrande habituelle de la fête, un agneau était offert avec un *omer* d'orge provenant de la première récolte du pays d'Israël.<sup>1</sup>

Il était interdit de manger ou même de récolter toute culture récente des cinq espèces de céréales (blé, orge, avoine, seigle et épeautre) avant la récolte du Omer.<sup>2</sup>

Unique parmi les offrandes du Temple, l'offrande du Omer était apportée en grande pompe.

## HORAIRE DES OFFICES CHABBAT

### Vendredi 29 Avril -

#### **Le soir Omer 14**

Cha'harit: 6h00 - 7h00

Allumage des bougies à partir :  
de 18h30 - 19h40

Minha / Kabalat Chabbat: 18h30

Suivi de Arvit

### Chabbat 30 Avril

#### **Le soir Omer 15**

Cha'rit : 8h15h

Minha Chabbat: 19h20

Cours une heure avant.

Sortie du Chabbat: Arvit: 20h45

Rabbenou Tam: 21h11

## JOURS DE LA SEMAINE

### Dimanche 1 Mai

#### **ROSH-HODESH IYAR JOUR 1**

Cha'harit: 7h30

Minha: 19h30 suivie d'Arvit

#### **Le soir Omer 16**

### Lundi 2 Mai

#### **ROSH-HODESH IYAR JOUR 2**

Cha'harit: 6h00 - 7h00

Minha: 19h30 suivie d'Arvit

#### **Le soir Omer 17**

### Du Mardi 3 au Jeudi 5

Cha'harit: 6h00 - 7h00

Minha: 19h30 suivie d'Arvit

#### **Le soir Omer 18-19-20**

### Jeudi 5 Mai

#### **YOM HAATSMOUT**

israel 2022

yom ha'atzmaut



# CHABBAT SHALOM



## Rabbin Jérémie Asseraf



Voici comment Maïmonide la décrit : La veille de la fête de Pessa'h, les délégués du tribunal rabbinique sortaient [dans les champs] et liaient [l'orge] en bottes alors qu'elle était encore attachée au sol, afin qu'elle soit facile à récolter. Le soir suivant [le premier jour de Pessa'h], tous les habitants de tous les villages voisins se rassemblaient pour que la moisson soit faite, accompagnée d'une grande cérémonie. Ils demandaient à trois hommes de moissonner trois *séah* d'orge dans trois paniers avec trois faucilles. À la tombée de la nuit, les moissonneurs demandaient à ceux qui étaient présents :

« Le soleil s'est-il couché ? » Ils répondaient : « Oui. » « Le soleil s'est-il couché ? » Ils répondaient : « Oui. » « Le soleil s'est-il couché ? » Ils répondaient : « Oui. » « Est-ce une faucille ? » Ils répondaient : « Oui. » « Est-ce une faucille ? » Ils répondaient : « Oui. » « Est-ce une faucille ? » Ils répondaient : « Oui. » « Est-ce un panier ? » Ils répondaient : « Oui. » « Est-ce un panier ? » Ils répondaient : « Oui. » « Est-ce un panier ? » Ils répondaient : « Oui. » Si c'était le Chabbat, ils demandaient : « Est-ce Chabbat ? » Ils répondaient : « Oui. » « Est-ce Chabbat ? » Ils répondaient : « Oui. » « Est-ce Chabbat ? » Ils répondaient : « Oui. » Ensuite, ils demandaient : « Dois-je moissonner ? » Ils répondaient : « Oui. » « Dois-je moissonner ? » Ils répondaient : « Oui. » « Dois-je moissonner ? » Ils répondaient : « Oui. »

Après avoir moissonné l'orge, ils l'apportaient dans la cour du Temple, où ils battaient, vannaient et faisaient griller les grains sur le feu dans un cylindre. Les grains étaient ensuite étalés dans la cour du Temple et le vent soufflait doucement sur eux. L'orge était ensuite apportée à un moulin et moulue pour produire trois *séah*<sup>4</sup> (environ 24,6 l), et après avoir été tamisée par 13 tamis, un *issarone*<sup>5</sup> (un dixième) était retiré.

Ce *issarone* de fine farine d'orge était pris et mélangé avec de l'huile, et une poignée d'encens était placée dessus. On l'agitait

dans la partie orientale de la cour du Temple dans les quatre directions ainsi qu'en haut et en bas. On l'approchait ensuite de la pointe de l'angle sud-ouest de l'autel, comme les autres offrandes de farine. Une poignée de la farine était prise et offerte sur le bûcher de l'autel. Le reste était consommé par les prêtres comme le reste de toutes les autres offrandes de farine.

### Le compte du Omer

La Torah nous ordonne de compter 50 jours à partir du jour où nous avons apporté le Omer, et le 50e jour, une autre offrande de céréales était apportée. Cependant, contrairement à celle apportée le deuxième jour de Pessa'h, cette offrande, connue sous le nom de *Chteï Hale'hem* (« deux pains »), provenait du blé nouveau. Bien que les grains de la nouvelle récolte aient été autorisés pour la consommation personnelle depuis l'offrande du Omer, ils ne devaient pas utiliser les grains de la nouvelle récolte pour les offrandes du Temple jusqu'à ce que cette deuxième offrande des deux pains soit présentée au Temple.

Comme le dit le verset, « Vous compterez pour vous... à partir du jour où vous apporterez le Omer en offrande tournante, sept semaines... Vous compterez jusqu'au lendemain de la septième semaine, [à savoir] le 50e jour, [où] vous apporterez une nouvelle offrande à l'Éternel. »

Ce décompte entre ces deux offrandes est appelé Sefirat Haomer, « le Compte du Omer ».

### Attendez ! Jusqu'à quand comptons-nous ?

À ce stade, une question évidente se pose : la Sefirat Haomer n'est-elle pas le décompte des jours entre Pessa'h et Chavouot, la fête qui commémore le don de la Torah ? Pourtant, il semble que le



**CE BULLETIN EST DÉDIÉ À LA MÉMOIRE DE NOTRE CHER ET REGRETTÉ  
HAZANE MAKHLOUF BEN MÉSSODI Z"l.  
VEUILLEZ CONTACTER LE BUREAU AU (514) 747-4530  
POUR LA COMMANDITE DE CE BULLETIN**

décompte soit en fait associé à l'offrande du Omer (et non de Pessa'h) et mène à l'offrande de blé, et pas nécessairement à Chavouot !

## Ne mélangez pas les célébrations

Certains expliquent qu'en réalité, nous devrions commencer à compter les jours jusqu'à la fête de Chavouot à partir du premier jour de Pessa'h. Après tout, le but du compte est de montrer notre désir et notre aspiration à recevoir la Torah. Cependant, nous ne voulons pas détourner l'attention de la célébration de l'Exode en parlant déjà de la prochaine fête, nous commençons donc à compter à partir du deuxième jour de Pessa'h. Toutefois, plutôt que de compter chaque jour en disant « Il y a X jours à partir du deuxième jour de Pessa'h », nous comptons à partir de l'offrande du Omer qui a été apportée ce jour-là.

## Intérioriser la foi

D'autres expliquent que, comme l'indique le verset, le compte est effectivement lié aux deux offrandes. Nous commençons à compter à partir du moment où l'offrande du Omer a été récoltée jusqu'à l'offrande des deux pains. Comme il s'agit des jours de récolte des nouvelles cultures, il nous est ordonné de compter ces jours pour nous rappeler de prier D.ieu pour que la nouvelle récolte soit abondante.

D'autres encore expliquent qu'étant donné que les gens sont occupés à récolter leurs cultures, la Torah nous ordonne de compter pour ne pas qu'ils perdent de vue la prochaine fête de Chavouot.

## L'orge, le blé et le don de la Torah

Sur la base de ce qui précède, il semble qu'il existe des opinions divergentes concernant la raison du compte : (a) il est lié au Don de la Torah, et le *omer* est seulement un point secondaire ; ou (b) il est lié au blé nouveau et pas tellement au Don de la Torah. Cependant, si l'on regarde un peu plus profondément, les deux explications sont liées.

L'orge est généralement considérée comme une céréale adaptée au bétail, par opposition au blé, qui est considéré comme adapté à l'homme.<sup>10</sup> Ainsi, les commentaires expliquent que nous ne faisons pas que compter les jours depuis l'Exode jusqu'au jour où nous avons reçu la Torah ; il s'agit en fait de jours de raffinement. Chacun des 49 jours correspond à l'une des 49 émotions et traits

de caractère que nous avons en nous. Ainsi, il nous est ordonné de commencer à compter et à nous raffiner à partir du moment où l'offrande d'orge a été apportée. Car au début de ce voyage spirituel, nous sommes grossiers et semblables à un animal. Mais à la fin de notre voyage spirituel, nous nous sommes raffinés et nous sommes prêts à apporter une offrande composée de blé, l'aliment de base de l'humanité.

## Que sont les Pirkei Avot?

### Transmission de l'éthique

Au sommet du mont Sinaï, durant quarante jours et nuits, D.ieu a enseigné à Moïse toute la Torah. La Torah était une étude en deux parties : la « Torah Écrite », transcrite dans les Cinq Livres de Moïse (et plus tard étendue de manière à inclure tous les 24 livres de l'Écriture), et la « Torah orale », le commentaire de la Tora Écrite. La Torah orale fut transmise oralement de maître à élève pendant de nombreuses générations. Au 2<sup>ème</sup> siècle de l'ère commune, Rabbi Judah le Prince estima que la Loi Orale serait oubliée si elle n'était pas transcrite. Il en compila alors les bases dans un document en six parties appelé la Michna. La Michna contient 63 volumes (traités) qui traitent de tous les domaines de la loi juive : l'agriculture, les fêtes, le droit civil, les relations familiales, les sacrifices, la pureté rituelle et bien plus. Un des traités, cependant, est entièrement dédié à la morale, les valeurs et l'éthique juives. Ce traité est appelé *Avot*, traduit littéralement par « Pères ».

## Étude d'été

Il est de coutume d'étudier les Pirkei Avot (les « chapitres de Avot ») lors des Chabbats entre les fêtes de Pessa'h et de Chavouot, c'est-à-dire les sept semaines du compte du Omer. Les Pirkei Avot contiennent six chapitres,<sup>2</sup> et il ya six Chabbats entre Pessa'h et Chavouot. Chaque Chabbat, habituellement l'après-midi après la prière de Min'ha, nous étudions un chapitre. Après que les Juifs aient quitté l'Égypte, ils s'engagèrent dans une d'amélioration de leur caractère. C'était un processus essentiel pour qu'ils soient dignes de recevoir la Torah à Chavouot. Alors que nous comptons le Omer, nous aussi, nous tâchons de perfectionner notre caractère. Pour aider à atteindre cet objectif, nous étudions Avot, le traité qui est consacré à la piété, l'humilité, la gentillesse et l'éthique.



## **CONDOLÉANCES**

Rav Jérémie Asseraf, les Co-Présidents  
Paul Cohen, Steve Mamane, le C.A, et le Kahal  
présentent leurs sincères condoléances aux familles

1- Luck pour le décès de  
Mme Valerie Esther bat Muguette Guéoula Z"l

Nièce de Alice et Jack Luck

2- Assouline pour le décès de  
Mme Jacqueline bat Rachel Z"l

Épouse de M. Yoram Assouline

3- Mamane pour le décès de  
Mme Rouhama bat Messoda Z"l

Mère de M. David Mamane

et les assurons de notre affection et de notre soutien

## **NAHALOT - CE CHABBAT NOUS ÉLEVONS LA**

### **MÉMOIRE DE:**

MESSODA ACOCA BAT MAZAL Z"l

30 NISSAN 1 MAI.

MENI ABIKHZER BAT ESTHER Z"l

5 IYAR 6 MAI.

## **SÉOUDA CHÉLICHITE**

EST OFFERTE PAR: M. CHARLES ABIKHZER POUR LA NAHALA  
DE SA MÈRE

MME.MENI ABIKHZER BAT ESTHER Z"l

### **RAPPEL**

LE MOIS DU DR. VICTOR ABIKHZER Z"l  
AURA LIEU LE MARDI 3 MAI 2022 - LIMOUD ,  
ARVIT À 19H30. SUIVI DE SÉOUDA

### **MESSAGE COMMUNAUTAIRE**

VENDREDI 6 & SAMEDI 7 MAI 2022, SHABBATON  
ORGANISÉ PAR M. AMAR JONATHAN.

**ROCHE HODESH IYAR**  
**DIMANCHE 1 ET LUNDI 2 MAI 2022**  
**LE MOLAD SERA**  
**DIMANCHE 1 MAI 2022**  
**À 5H20 AM**

Beaucoup (y compris 'Habad) poursuivent le rythme de l'étude d'un chapitre par semaine pendant tous les mois d'été, jusqu'à Roch Hachana. L'été est généralement un moment où les gens sont plus actifs, s'adonnent plus aux loisirs, et trop souvent abaissent leurs standards moraux et religieux. Le chapitre par semaine de Avot est là pour nous maintenir spirituellement forts et en bonne santé, et préparés pour faire face aux défis moraux des mois d'été. Il existe de nombreux commentaires sur les Pirkei Avot, disponibles dans n'importe quelle librairie juive, qui en rendent la lecture agréable et stimulante. Vous en trouverez une sélection grandissante sur notre site, dans cette rubrique même.

## **Petits objectifs**

Considérant que l'étude d'un chapitre entier chaque semaine peut être pour certains une tâche intimidante, le Rabbi a encouragé – en plus de la récitation du chapitre hebdomadaire, de préférence avec l'aide de la traduction dans la langue vernaculaire, si nécessaire – l'étude en profondeur d'une Michna (un paragraphe) du chapitre hebdomadaire. ([fr.chabad.org](http://fr.chabad.org))

## **Haftarah Aharé en bref - Amos 9:7 -15.**

La *haftarah* de cette semaine prédit les exils et les châtiments qui arriveront aux Juifs parce qu'ils se sont égarés dans les voies des païens - un comportement que la lecture de la Torah de cette semaine proscrit.

Le prophète Amos transmet le message de D.ieu , rappelant au peuple la bonté de D.ieu envers lui, le faisant sortir d'Égypte et le désignant comme sa nation élue. Néanmoins, à cause de leurs méfaits, . D.ieu détruira le Royaume du Nord d' Israël ; mais ne détruira pas complètement la maison de Jacob . Les Juifs seront dispersés parmi les nations, mais finalement ils retourneront dans leur pays – le jour de la rédemption. D.ieu réinstallera alors la Maison de David dans son ancienne gloire et il y aura paix et abondance sur la terre.

La *haftarah* se termine par la promesse de D.ieu : "Et je rendrai les captifs de mon peuple d'Israël, et ils reconstruiront des villes désolées et les habiteront, et ils planteront des vignes et boiront leur vin, et ils créeront des jardins et mangeront et je les planterai sur leur terre, et ils ne seront plus arrachés de leur terre que je leur ai donnée, dit l'Éternel, ton D.ieu.

**INFORMATION: [www.hekhalshalom.com](http://www.hekhalshalom.com)**

Communauté Sépharade Hékhal Shalom,  
Mikvé - Synagogue - Kollél - Salle des fêtes  
825 Gratton, Ville Saint- Laurent, H4M 2G4,  
Tél: 514 747-4530 - Fax: 514 747-5283 - Mikvé: 514 747-7707



Ce Bulletin hebdomadaire est dédié à la mémoire de mes chers parents  
Ovadia ben Merav Harari Z"l et Liliane Leah bat Rachel Cohen Z"l

Design et Graphisme: Roland Harari  
T: (514) 591-2761, E: [teknovar@videotron.ca](mailto:teknovar@videotron.ca)